



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 08 Juin 2017</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2017-018</b>	<b>En exercice :</b>	<b>50</b>
<b>Convocation du : 29 Mai 2017</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>38</b>
<b>Affichage du : 09 Juin 2017</b>	<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Objet de la délibération : Travaux bassin versant Lac de la Sorme – Marché Public de travaux**

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président et délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS (CCM)	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X	X		
BLANZY (CCM)	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE (CCM)	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET	X X			
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT	X X			
GÉNELARD (CCM)	M Marcel MARTIN M Pierre-Yves DUMAS			X X	
MARIGNY (CCM)	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X			M Bernard MORIN
MONTCEAU LES MINES (CCM)	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X	X		
MONTCENIS (CCM)	M André PRUDHON M Jean-Luc GISCLON		X X		M Michel BALAGUER
MONTCHANIN (CCM)	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		
OUDRY (CCC)	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X X			
PALINGES (CCC)	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		Pouvoir à Gilles PERRETTE
PERRECY LES FORGES (CCM)	M Cyril DUTARTRE M Guillaume JACOB	X		X	M Christophe DESCHAMPS
POUILLOUX (CCM)	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X	X		M Jimmy BOUDRY
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS (CCC)	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X X			
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES (CCM)	M Jean-Paul GUILLEMIN M Bernard VILLETTE	X	X		
SAINT EUSÈBE (CCM)	M Alain BALLOT M Henri CHECKO		X X		
SAINT LAURENT D'ANDENAY (CCM)	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON		X X		M Bernard DUTREMBLE
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X	X		M Eric BOURDAIS
SAINT VALLIER (CCM)	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X		X	
SAINT VINCENT BRAGNY (CCC)	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X	X		
SANVIGNES LES MINES (CCM)	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		M Frédéric CANE
TORCY (CCM)	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X	X		Pouvoir à M Jean-Paul LUARD
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X X			
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X X			

Secrétaire de séance : M Guillaume JACOB

.../...

Dans le cadre du Contrat Territorial Bourbince signé le 29 juin 2015, le Syndicat s'engageait à réaliser un certains nombres d'actions dont la restauration et l'entretien de plusieurs cours d'eau.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, partenaire également du Contrat Territorial pour les compétences assainissement et eau potable a sollicité le Syndicat pour lui confier la réalisation opérationnelle des actions de protection de la ressource en eau du bassin versant du lac de la Sorme. D'après les résultats des études menées par l'INRA et la CUCM, les actions envisagées sont identiques à celles que le Syndicat propose sur d'autres secteurs.

Par conséquent, la CUCM a souhaité délégué la maîtrise d'ouvrage au Syndicat via une convention.

Les futures dépenses liées à ces nouveaux travaux entraînent une déstabilisation du premier marché public à bon de commande que le syndicat a passé.

En outre et afin que ces travaux puissent être engagés dès l'automne 2017, il convient de préparer la consultation permettant la passation d'un marché.

Pour cela, il est proposé de lancer une consultation pour la dévolution des travaux de restauration des cours d'eau (clôtures, abreuvoirs, passerelles) en utilisant la procédure des marchés négociés, marché fractionné à bons de commandes, prévue aux articles 34, 35-I-5°, 65, 66 et 71-1 du Code des Marchés Publics. Ce marché aura une durée d'une année et sera reconductible.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à lancer un Appel Public à la Concurrence pour la dévolution des travaux inscrits au programme d'action de protection de la ressource en eau potable du lac de la Sorme. La procédure utilisée sera celle prévue aux articles 34, 35-I-5°, 65, 66 et 71-1 du Code des Marchés Publics.

**Autorise** le Président à signer le marché et tout document s'y référant après consultation de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : **12 juin 2017**  
Publication le : **12 juin 2017**

A Montceau-les-Mines le : **12 juin 2017**  
Le Président,

